

VILLE de SAINT-BREVIN-LES-PINS

44250

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

REÇU LE

30 JUIN 2005

SOUS-PREFECTURE
SAINT-NAZAIRE

Affiché en Mairie de St Brevin-les-Pins

le 29 juin 2005

Séance du 23 juin 2005

Présents : Monsieur RENAUDINEAU, Maire, Madame GAUTREAU, Monsieur HAURY, Madame GARRY, Madame BOUTIN, Monsieur BEAULIEU, Monsieur SIMONET, Monsieur CHENEAU, Monsieur REVEL, Adjoint ; Monsieur TOUSAINT, Madame PORCHER, Madame ROUSSAT, Madame BIRKÉ, Madame ROSIAK, Monsieur MAYET, Mademoiselle BROSSARD, Monsieur BOULAY, Madame SANSON, Madame ARRAGON, Monsieur NICOLAS, Madame LEBEAUPIN, Monsieur MABILEAU, Madame DUGEON, Monsieur MURATI, Monsieur GUILLOIT, formant la majorité des membres en exercice.

Absents Excusés :

- Monsieur FONTAINE qui a donné pouvoir à Monsieur SIMONET
- Monsieur MAURY qui a donné pouvoir à Monsieur REVEL
- Madame BOISSEAU, Madame MAHE

Secrétaire : Madame ARRAGON.

REÇU LE

01 AOUT 2005

SOUS-PREFECTURE
SAINT-NAZAIRE

CARTE SCOLAIRE de la COMMUNE – PERIMETRE

La Ville de Saint-Brevin-Les-Pins compte quatre écoles publiques correspondant à quatre secteurs géographiques qui se délimitent comme suit :

- ⇒ Ecole maternelle Max Jacob :
 - au Nord, la Loire
 - à l'Ouest, l'Océan Atlantique et la Route Bleue
 - à l'Est, la limite géographique de la Commune (Corsept)
 - au Sud, les avenues d'Alsace et Saint-Georges (côté impair), le rond-point de la Gendarmerie et le Moulin Chevalier (côté Nord), la limite de Corsept.
- ⇒ Ecole Maternelle les Pins :
 - au Nord, les avenues d'Alsace et Saint-Georges (côté pair), le rond-point de la Gendarmerie et le Moulin Chevalier (côté Sud), la limite de Corsept
 - à l'Ouest, l'Océan Atlantique
 - à l'Est, la Route Bleue, la limite géographique de la Commune (Corsept, Saint-Père-en-Retz)
 - au Sud, l'avenue Pelletier d'Oisy, le rond-point Santomera, avenue du Pré aux Belles, et le C.D. n° 5 (côté Nord).
- ⇒ Groupe scolaire François Dallet :
 - Périmètre des écoles maternelles Max Jacob et les Pins.
- ⇒ Groupe Scolaire Paul Fort :
 - au Nord, le rond-point Santomera, le Château de la Guerche, et le C.D. n° 5 (côté Sud)
 - à l'Ouest, l'Océan Atlantique
 - à l'Est, la limite géographique de la Commune (Saint-Père-en-Retz)
 - au Sud, l'allée de Mayenne (côté impair), avenue du Bas-Maine (côté impair), allée des Pluviers (côté impair), avenue du 11 Novembre (jusqu'au n° 80 côté pair et n° 137 côté impair), chemin du Pas du Gû, la Route-Bleue et le C.D. n° 96 (côté Nord)

⇒ Groupe Scolaire Pierre Attelée :

au Nord, l'allée de Mayenne (côté pair), avenue du Bas-Maine (côté pair), allée des Pluviers (côté pair), avenue du 11 Novembre (à partir du n° 82 côté pair et du n° 143 côté impair), allée du Rocher Vert (côté pair et impair) et le C.D. n° 96 (côté Sud)

à l'Ouest, l'Océan Atlantique

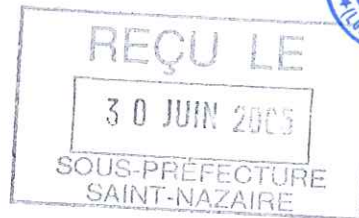
à l'Est, la limite géographique de la Commune (Saint-Père-en-Retz)

au Sud la limite géographique de la Commune (Saint-Michel-Chef-Chef).

Je vous prie de bien vouloir en délibérer et arrêter le périmètre de la carte scolaire tel qu'il vous est proposé.

Adopté par 22 voix pour, 5 abstentions

**Pour ampliation conforme au registre
Le Maire**



Périmètre
Maternelle Max Jacob

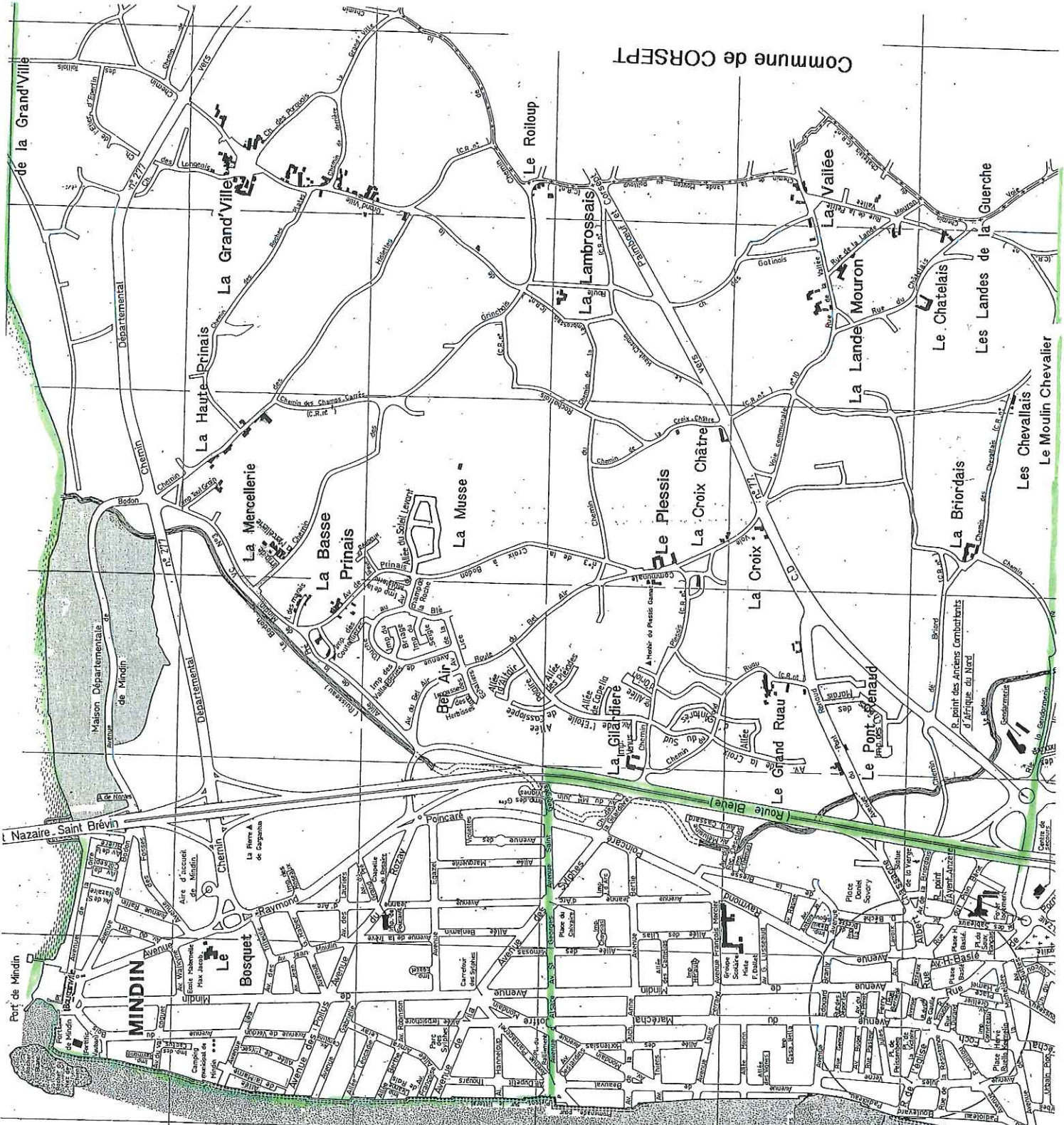
REÇU LE
01 AOUT 2005
SOUS-PREFECTURE
SAINT-NAZAIRE

REÇU LE
30 JUN 2005
SOUS-PREFECTURE
SAINT-NAZAIRE

OCEAN ATLANTIQUE

LA LOIRE

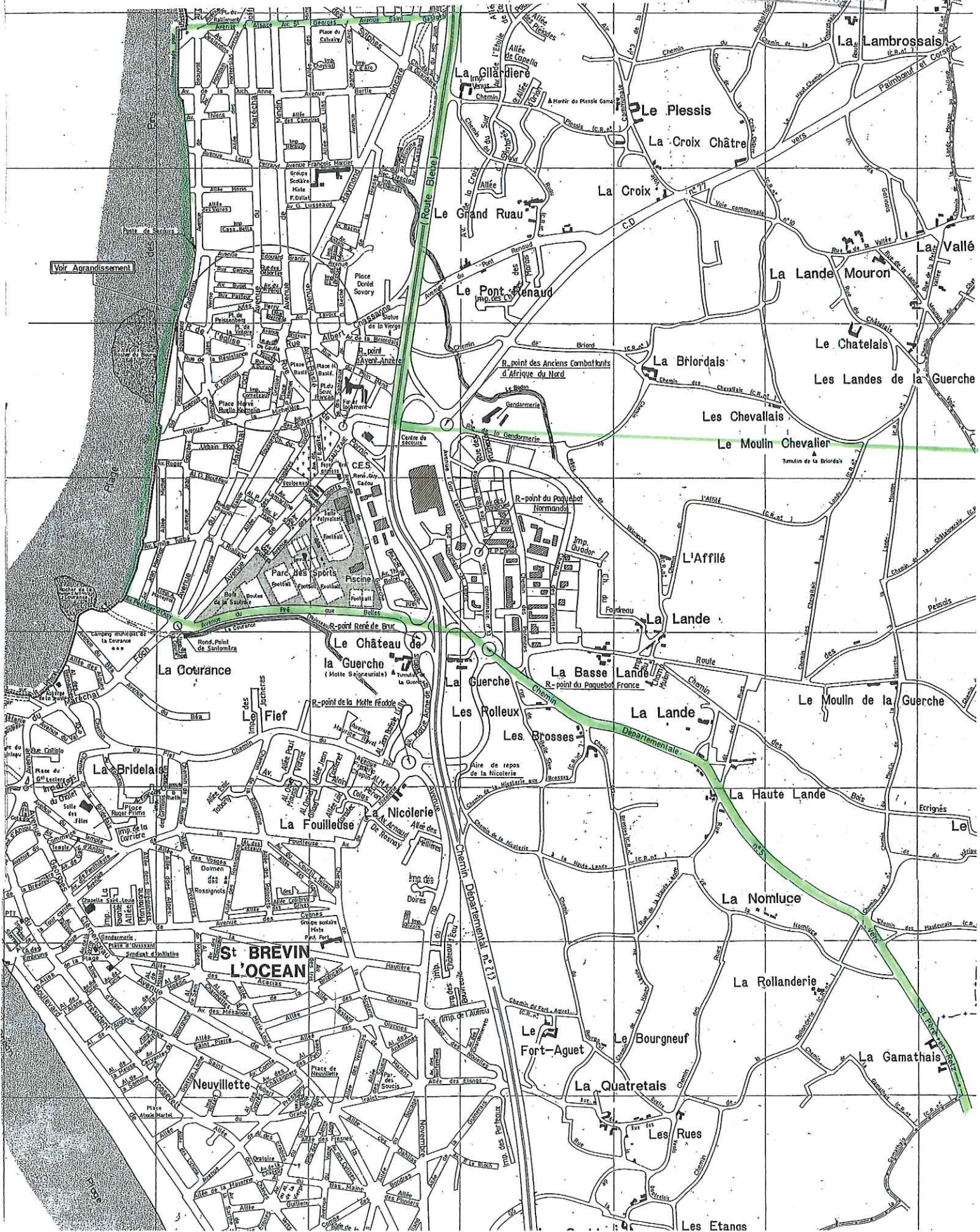
Commune de CORSEPT

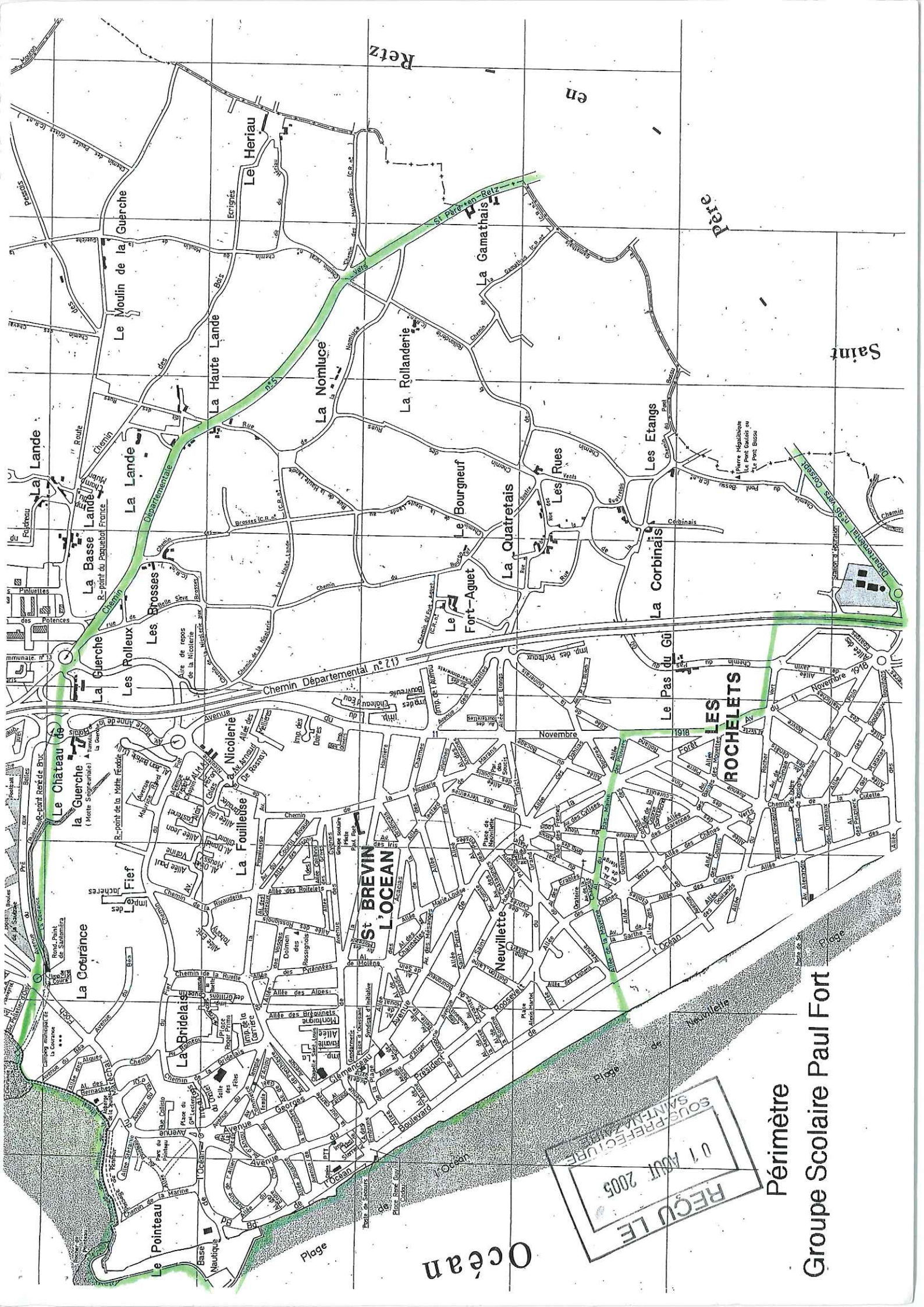


ZONE D'ACTIVITES NAUTIQUES
de la Grand-Ville

Périmètre Maternelle Les Pins

REÇU LE
01 AOUT 2005
SOUS-PREFECTURE
SAINT-NAZAIRE





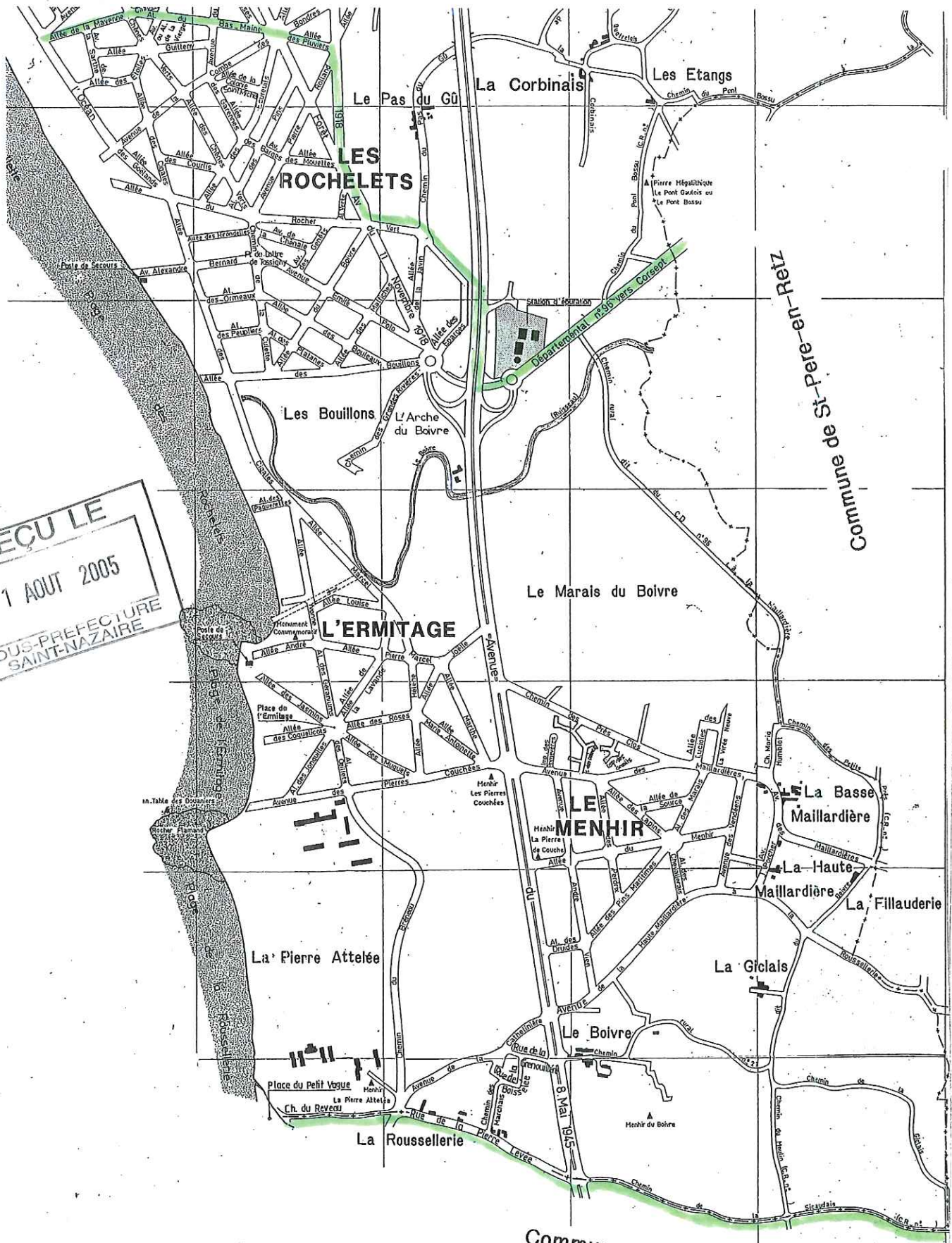
Périmètre
Groupe Scolaire Paul Fort

REÇU LE
01 AOUT 2005
SOUS-PREFECTURE
SAINT-HILAIRE

Océan

Plage

REÇU LE
01 AOUT 2005
SOUS-PREFECTURE
SAINT-NAZAIRE



Périmètre
Groupe Scolaire Pierre Attelée

Commune de St-Michel-Chef-Chef